

C O N S E I L de la Zone de Police

Séance du 29 mars 2022

La séance est ouverte à 18h20.

Présidence:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, P. Grandchamps, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)
Mmes, C. Casseau, V. Delvaux (jusqu'au point art. 94), A. Oger, G. Plennevaux, A-M. Salembier
MM. C. Capelle, D. Fiévet, V. Maillen, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, C. Halut, C. Heylens (à partir du point 7), C. Quintero Pacanchique (à partir du point 7)
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

MM. B. Guillitte, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi

MM. J. Damilot (à partir du point 7), C. Pirot, F. Seumois (à partir du point 7), K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)

MM. P-Y Dupuis, J. Lemoine (jusqu'au point art.94)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

M. R. Bruyère (à partir du point 7)

Mme F. Jacquet

Secrétaire:

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées

Mme C. Crèvecoeur, Conseillère communale Les Engagés

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS

Mme F. Kinet, Conseillère communale

Mme L. Leprince, Directrice générale

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	4
1. Cadre opérationnel: modification	4
ZONE DE POLICE - LOGISTIQUE	7
2. Acquisition de 2 motos de police: accord-cadre - projet	7
3. Acquisition de véhicules strippés de type utilitaire destinés au service appui canin et contrats d'entretien: projet	9
4. Acquisition d'un véhicule anonyme destiné au service logistique de la Zone de Police et contrat d'entretien: projet	10
DIRECTION GENERALE	12
CELLULE CONSEIL	12
5. Procès-verbal de la séance du 22 février 2022	12
Point(s) inscrit(s) à la demande de Conseillers	12
6. Néant	12

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Bonsoir à chacun et à chacune d'entre vous. Bienvenue à nouveau dans cette salle du Conseil communal et du Conseil de la Zone de Police par lequel nous avons l'habitude de démarrer.

Ça fait de très, très, trop, trop nombreux mois que nous n'avons plus guère eu l'occasion de nous retrouver en présentiel au sein de cette salle du Conseil dans une configuration encore un petit peu différente qu'à l'accoutumée, vous l'aurez remarqué.

La volonté étant simplement d'éviter d'être trop nombreux entassés sous le bas-plafond pour éviter de faire trop vite réagir le petit capteur de CO² qui se trouve obligatoirement dans la salle puisque ce bas-plafond a pour incidence, vu le nombre de participants, de pouvoir être trop sensible. Raison pour laquelle on a configuré les lieux en prenant un petit peu d'écart. On espère que tout cela sera très vite derrière nous le plus vite possible.

Enfin, on a déjà au moins le plaisir de se voir même si on est un petit peu plus serré qu'à l'accoutumée.

Je dois excuser l'absence ce soir de Mme la Directrice générale, de même que Mesdames Tillieux et Crèvecoeur. Je sais que Madame Heylens a annoncé qu'elle nous rejoindrait avec un peu de retard. Monsieur Semois et Monsieur Damilot arriveront également en retard. Mme Quintero également. D'autres personnes devant être excusées? Monsieur Bruyère nous rejoindra ultérieurement.

Parfait! Cette séance a aussi un petit parfum de nouveauté pour certains ou certaines puisque c'est la première fois qu'on se retrouve physiquement après que les unes ou les autres aient eu l'occasion de prêter serment derrière un écran. C'est donc leur première expérience de visu de la sorte.

Nous allons donc entamer notre séance du Conseil de la Zone de Police qui, ma foi, est assez court à l'ordre du jour.

Ah oui, tout à fait, Madame la Présidente du Conseil me signale qu'on doit d'abord démarrer par l'installation de Madame De Gand pour qu'elle puisse prendre part valablement aux délibérations qui suivront au niveau de notre Zone de Police.

Et donc, je lui cède bien volontiers la présidence du Conseil temporairement pour cette installation.

Séance publique

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

1. Cadre opérationnel: modification

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Madame la Présidente. Merci d'avoir été mon Jiminy Cricket pour me rappeler qu'il fallait démarrer par cette formalité avant la Zone de Police. Que ferions-nous sans une Présidente à nos côtés?

Le premier point concerne la modification du cadre opérationnel de notre Zone de Police. Donc, on est là dans une démarche visant à permettre le recrutement supplémentaire. Pas de remarque?

Oui, Madame Klein.

M. D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

*Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs du Collège et du Conseil,*

Au nom du mouvement Les Engagés, je me réjouis de la modification du cadre opérationnel de la Zone de Police qui se traduit par 8 nouveaux postes.

Je voulais formuler quelques remerciements et aussi j'avais quelques questions à formuler.

En effet, à la lecture de la note explicative du Chef de Corps, de son rapport d'activités et de ses propos dans la presse, 3 des ces futurs engagements m'ont particulièrement interpellée.

Il s'agit tout d'abord de l'embauche d'un Inspecteur principal adjoint ou d'une Inspectrice pour l'accueil au Commissariat du Théâtre. On en a déjà parlé en commission. Je me réjouis de moyens humains supplémentaires, mais je me permets d'insister sur l'urgence d'améliorer parallèlement les conditions physiques d'accueil notamment acoustiques afin qu'une victime de violences conjugales ou sexuelles puisse déposer plainte sans en avoir à répéter le motif afin que tout le monde dans la salle d'attente en soit bien au courant.

Je me réjouis qu'une réflexion soit en cours. Le Chef de Corps nous a notamment parlé d'une sorte de nom de code de type fait grave qui pourrait permettre à ce genre de victime d'être reçue directement de façon plus confidentielle. Mais est-ce que vous pouvez nous dire, Monsieur le Bourgmestre, où en est la réflexion et quand ce type d'accueil plus discret pourrait-être mis en place?

Ensuite, deuxième engagement, celui d'une Inspectrice ou d'un Inspecteur dans le cadre du projet Urban visant à une présence policière plus visible sur le terrain, particulièrement dans les centres de Namur et de Jambes.

A nouveau, je me réjouis de cette visibilité accrue qui renforcera le sentiment de sécurité dans l'espace public et apaisera particulièrement les citoyens et les citoyennes les plus vulnérables.

Je me réjouis aussi qu'en conférence de presse, le Chef de Corps de la Zone de Police ait confirmé officiellement votre annonce, Monsieur le Bourgmestre, de mettre en place un dispositif d'hameçonnage avec une policière habillée en civil pour verbaliser les auteurs d'harcèlements de rue.

Permettez-moi d'être heureuse que mes interpellations répétées au sujet de ces expériences policières menées à Liège dès 2020 – ma première interpellation remonte à janvier 2021 – puissent enfin se concrétiser.

J'en profite aussi pour remercier d'autres Conseillères qui ont appuyé cette demande avec moi au travers de différents courriers, notamment Madame Anne Oger, notre Présidente, ainsi que Mesdames Carolina Quintero et Antoinette Minet.

Ce genre d'opérations nécessite évidemment de la confidentialité Mais pouvez-vous nous dire si une initiative de ce type sera au moins menée encore cette année et notamment dès ce printemps ou cet été? Puisqu'on sait que la belle saison est propice à l'accroissement de ce type de phénomènes de harcèlement.

Enfin, une ou un Inspecteur principal sera engagé pour la section mœurs dans le cadre de la mise en œuvre du Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles qui sera logé au CHR.

La note du Chef de Corps précise la date de 2023, alors que la presse cite celle de 2022. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Bourgmestre, quel sera le calendrier précis pour cette ouverture?

Parallèlement, toujours dans le cadre du Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles, la presse annonce la formation de 50 Inspecteurs ou Inspectrices à l'accueil des victimes de violences sexuelles. Pouvez-vous le confirmer? Ces formations sont-elles déjà en cours? Qui les dispensera?

En effet, aujourd'hui ce soir, au point 48 du Conseil communal, nous voterons aussi des formations pour le personnel de proximité pour le service de la Cohésion sociale, formations à la détection des signes de violence dans le domaine de violences intrafamiliales, qui seront dispensées par les pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales.

S'agira-t-il du même opérateur pour la Police? En effet, dans ce domaine assez délicat et au vu de la nécessité d'une approche transversale, notamment dans le cadre du Centre de Prise

en charge des Violences Sexuelles, c'est intéressant que tous les intervenants et intervenantes qui collaborent puissent s'appuyer sur les mêmes notions théoriques.

Merci pour votre attention et j'attends vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre :

Merci Madame la Cheffe de groupe. Quelques éléments de réponse aux points que vous venez d'évoquer.

Vous avez mentionné en premier ressort votre souci quant à l'amélioration de l'accueil au Commissariat du Théâtre, un souci que je partage de longue date. Je n'ai jamais fait grand mystère de l'insatisfaction que nombre de personnes pouvaient éprouver et y compris moi-même par rapport à la configuration des lieux qui ne se prête pas effectivement à la discrétion et peut-être au respect d'une certaine intimité lorsqu'il s'agit de venir exposer des faits parfois touchant à l'intime qui sont exprimés.

On en est bien conscient, le Chef de Corps aussi. Nous allons travailler à l'adaptation des infrastructures. Maintenant, la configuration des lieux ne permet pas non plus de faire des miracles. Donc, on va probablement devoir passer par un petit marché public de réalisation de travaux après analyse préalable. On espère bien que ces améliorations pourront être opérées sur le terrain au cours du second semestre de cette année.

Par ailleurs, la fonctionnalité de l'accueil sera aussi expressément reprise dans la lettre de mission du Chef de corps puisqu'il y a vraiment un souci d'amélioration tant au niveau infrastructurel, mais aussi au niveau relationnel.

Quand on est derrière le micro ou quand on est derrière la vitre, je pense que l'interaction avec les agents peut aussi, d'après les témoignages que je reçois, être largement améliorée. C'est un élément-clé qui prendra d'ailleurs la forme d'un projet qui sera suivi expressément par le Chef du service Police-Secours.

Un des éléments sera aussi la détermination de tous les quick wins qu'il serait possible d'engranger, notamment dès à présent, une sensibilisation des accueilleurs à la compréhension de situations qui sont compliquées pour ne pas attendre qu'il y ait une modification physique des lieux pour déjà améliorer qualitativement la prise en charge des intervenants.

Au niveau de l'hameçonnage, est-ce que le projet va démarrer bientôt? Est-ce qu'il va prendre en compte aussi tous ces phénomènes d'harcèlement de rue, de sexisme? Oui, bien sûr, c'est sa vocation. Est-ce qu'il démarrera prochainement? Oui, aussi. On est dans une question de semaines.

Pour ce qui concerne le Centre pour la Prise en charge des Violences Sexuelles, en fait, nous allons démarrer une première réunion officielle avec les partenaires et les premiers cycles de formation en 2022. Mais l'ouverture officielle du Centre est prévue en 2023.

L'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes qui est en charge du projet propose l'organisation de deux sessions de formation à concurrence de 25 participants chacune, ce chiffre en tout cas de 50 correspond grosso modo au nombre d'Inspecteurs nécessaires, d'après eux, pour couvrir notre province.

Donc, ces formations n'ont pas encore commencé parce qu'il nous faut d'abord déterminer les participants sur base volontaire et en fonction des zones qui pourraient souhaiter participer au projet. Ce sont des formations qui sont dispensées en interne Police avec aussi des intervenants extérieurs sur base de notions de théorie déterminées par l'Institut, mais aussi avec une approche policière plus spécifique.

Voilà les compléments d'informations que je pouvais apporter à vos interrogations.

Est-ce que sous cette réserve, on peut considérer que le point 1 est unanimement validé par tous les groupes? Oui? Je vous remercie.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale;

Vu l'arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population;

Vu l'arrêté royal du 07 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Vu le cadre arrêté le 19 décembre 2001, revu respectivement le 09 avril 2003 ainsi que le 19 novembre 2003, le 25 juin 2007, le 18 janvier 2010, le 21 mai 2012, le 25 juin 2012, le 26 juin 2014, le 28 janvier 2016, le 7 septembre 2017, le 6 septembre 2018 et le 29 septembre 2020;

Vu le rapport circonstancié du Chef de zone qui explicite les motivations de cette proposition de révision;

Considérant que les organisations syndicales ont émis un avis favorable lors de la concertation syndicale de base en date du 16 février 2022;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 28 mars 2022;

Sur proposition du Collège du 15 mars 2022;

Modifie le cadre de la police en ce qui concerne le cadre du personnel opérationnel de la manière suivante:

Cadre opérationnel:

	CDP/CP	INPP	INP	AGP	Total
Cadre actuel	18	71	285	0	374
Proposition	19	73	290	0	382

et prend connaissance de la répartition du nouveau cadre opérationnel étant entendu que cette répartition dépend de besoins opérationnels et/ou des disponibilités budgétaires, et ce au regard de l'article 44 de la LPI.

ZONE DE POLICE - LOGISTIQUE

2. Acquisition de 2 motos de police: accord-cadre - projet

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 et L3133-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de

services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 2, 6° qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport établi en date du 10 février 2022 par le responsable de la Direction Logistique et Finances de la Zone de Police et la fiche technique relative au marché désigné, aux termes desquels il :

- justifie le remplacement de deux motos (immatriculées 1 MKP 044 et 1 MKP 047) dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements 2019-2024;
- propose d'acquérir deux nouvelles motos via l'accord-cadre de la Police Fédérale référencé 2021 R3 022, cahier des charges 2021 R3 021 du 16 mars 2021, lot 2 "moto routière puissante" - BMW, à savoir 2 Motos BMW R1250 RT avec transformation spécifique Police comprenant :
 - les équipements :
 - mise en peinture complète (carénage, réservoir, boîtier de rangement, valises). Couleur blanc (RAL1013 ou blanc d'usine)
 - feu antibrouillard arrière à LED
 - protections latérales en cas de chute (tampons ou barres), avant et arrière
 - GPS étanche avec station d'accueil
 - paire de valises latérales et dispositif antivol
 - une prise 12 VDC
 - une prise de raccordement pour la charge de la batterie primaire
 - déflecteurs pour les mains
 - pare-brise réglable en hauteur
 - suspension électronique adaptative
 - les accessoires de Police :
 - remplacement de la selle double par une selle simple et ajout d'un coffre technique
 - livraison et placement du striping Police de classe 2
 - livraison et installation d'un circuit secondaire avec batterie et deux prises de raccordement pour chargeur externe
 - livraison et installation d'un dispositif de commande
 - livraison et placement d'un marquage rétro réfléchissant de classe 3
 - livraison et installation de deux feux bleus à l'avant
 - livraison et installation de deux feux bleus en faces latérales avant
 - livraison et installation d'un feu bleu de classe 2 monté sur mât télescopique à l'arrière

- livraison et installation d'un dispositif flasheur (alternance) pour les feux de route y compris phare adaptatif
 - livraison et installation d'un bloc sirène
 - livraison d'un chargeur externe pour batterie
 - installation d'une radio Astrid fixe
- les options autorisées :
 - clé sans contact
 - shifter

Considérant que l'adjudicataire de ce marché est la société BMW Group Belux (TVA BE0413.533.863), Lodderstraat 16 à 2880 Bornem;

Considérant que le montant global estimé de la dépense s'élève 54.408,86 € TVAC (44.966,00 € HTVA – TVA : 21%);

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 07 mars 2022;

Sur proposition du Collège du 08 mars 2022,

Décide:

1. d'approuver le projet d'acquisition de deux motos de Police (options comprises) via l'accord-cadre de la Police Fédérale référencé 2021 R3 022, cahier des charges 2021 R3 021 du 16 mars 2021, lot 2 "moto routière puissante" - BMW et le montant estimé s'élevant à 54.408,86 € TVAC (44.966,00 € HTVA – TVA : 21%).
2. d'inviter la société BMW Group Belux, Lodderstraat, 16 à 2880 Bornem – adjudicataire dudit marché - à remettre prix dans le cadre de ce marché Fédéral en fonction des éléments sélectionnés par la Zone de Police.

La dépense, d'un montant estimé à 54.408,86 € TVAC (44.966,00 € HTVA – TVA : 21%), sera imputée sur l'article 330/743-51 du budget extraordinaire de la Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt.

3. Acquisition de véhicules strippés de type utilitaire destinés au service appui canin et contrats d'entretien: projet

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu la Loi du 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré à deux niveaux, dont notamment l'article 33;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport justificatif établi en date du 28 février 2022 par la Zone de Police aux termes duquel elle justifie l'acquisition de véhicules strippés (QP: 4) de type utilitaire pour le service appui canin et de leurs contrats d'entretien d'une durée de minimum 8 ans et 150 000 km, en remplacement des véhicules immatriculés : 1HJL660 – EWK 828 – GRA

876 et VYK 717;

Vu le cahier des charges N° E2565 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services relatif à l'« Acquisition de véhicules strippés (QP : 4) de type utilitaire destiné au service appui canin de la Zone de Police de Namur Capitale et contrats d'entretien »;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 250.000,00 € TVAC (206.611,57 € HTVA - TVA: 21%);

Considérant que pour des raisons économiques et écologiques, la durée du contrat d'entretien sera de 150.000 Km et de minimum 96 mois (8 ans);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 14 mars 2022;

Sur proposition du Collège du 15 mars 2022,

Décide:

- d'approuver le cahier des charges N° E2565 relatif à l'« Acquisition de véhicules strippés (QP : 4) de type utilitaire destiné au service appui canin de la Zone de Police de Namur Capitale et contrats d'entretien » et le montant estimé s'élevant à 250.000,00 € TVAC (206.611,57 € HTVA - TVA: 21%).
- de passer le marché par la procédure ouverte.
- de compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Cette dépense estimée à un montant total (acquisition et contrat d'entretien) à 250.000,00 € TVAC (206.611,57 € HTVA - TVA: 21%) sera ventilée comme suit :

- pour la partie « acquisition », la dépense d'un montant total estimé à 200.000,00 € TVAC (165.289,26 € HTVA - TVA: 21%) sera imputée sur l'article 330/743-52 du budget extraordinaire Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt.
- pour la partie « contrats d'entretien sur 150.000 Km et de minimum 96 mois (8 ans) », la dépense estimée à un montant annuel de 6.250,00 € TVAC (5.165,29 € HTVA - TVA: 21%), soit au montant total de 50.000,00 € TVAC (41.322,31 € HTVA - TVA: 21%), sera imputée sur l'article 330/127-06 du budget ordinaire Zone de Police des exercices considérés (2022 à 2029), sous réserve de leur vote par le Conseil, dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à leur approbation par l'autorité de tutelle.

4. Acquisition d'un véhicule anonyme destiné au service logistique de la Zone de Police et contrat d'entretien: projet

M. M. Prévot, Bourgmestre :

L'acquisition de véhicules anonymes destinés au service Logistique de la Zone de Police et contrat d'entretien. Pas de problème non plus? Merci beaucoup.

Pour rappel, comme cela a été évoqué en commission par le Chef de Corps, on a actuellement 14 véhicules qui sont en commande de la Zone de Police depuis 2 ans et qui ne nous sont toujours pas parvenus, qui n'ont pas encore pu être livrés. Dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, ça devient effectivement compliqué, mais il n'en demeure pas moins que l'on reste très actif et volontariste dans les investissements consentis pour adéquatement équiper notre Zone.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de

services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 1° (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 215.000,00 €);

Vu la Loi 07 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré à deux niveaux, dont notamment l'article 33;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le rapport justificatif établi en date du 28 février 2022 par la Zone de Police aux termes duquel elle justifie l'acquisition d'un véhicule électrique anonyme de type utilitaire pour le service logistique et d'un contrat d'entretien d'une durée de minimum 5 ans et 75.000 km;

Vu le cahier des charges N° E2566 établi par le Service Marchés Publics Fournitures et Services relatif à l'« Acquisition d'un véhicule électrique anonyme de type utilitaire destiné au service logistique de la Zone de Police de Namur Capitale et contrat d'entretien »;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 48.000,00 € TVAC (39.669,42 € HTVA - TVA: 21%);

Considérant que l'acquisition d'un nouveau véhicule zéro émission améliore l'image écoresponsable de la Zone de Police et que 3 doubles bornes de recharges ont récemment été installées sur le parking du site Hastedon permettant d'accueillir ce type de véhicules;

Considérant que pour des raisons économiques et écologiques, la durée du contrat d'entretien sera de 75.000 Km et de minimum 60 mois (5 ans);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 14 mars 2022;

Sur proposition du Collège du 15 mars 2022,

Décide :

- d'approuver le cahier des charges N° E2566 relatif à l'« Acquisition d'un véhicule électrique anonyme de type utilitaire destiné au service logistique de la Zone de Police de Namur Capitale et contrat d'entretien » et le montant estimé s'élevant à 48.000,00 € TVAC (39.669,42 € HTVA - TVA: 21%).
- de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
- de compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Cette dépense estimée à un montant total (acquisition et contrat d'entretien) à 48.000,00 € TVAC (39.669,42 € HTVA - TVA: 21%) sera ventilée comme suit :

- pour la partie « acquisition », la dépense d'un montant total estimé à 45.000,00 € TVAC (37.190,08 € HTVA - TVA: 21%) sera imputée sur l'article 330/743-52 du budget extraordinaire Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt.
- pour la partie « contrat d'entretien sur 75.000 Km et de minimum 60 mois (5 ans) », la dépense estimée à un montant annuel de 600,00 € TVAC (495,87 €

HTVA - TVA: 21%), soit au montant total de 3.000,00 € TVAC (2.479,34 € HTVA - TVA: 21%), sera imputée sur l'article 330/127-06 du budget ordinaire Zone de Police des exercices considérés (2022 à 2026), sous réserve de leur vote par le Conseil, dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à leur approbation par l'autorité de tutelle.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

5. Procès-verbal de la séance du 22 février 2022

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 22 février 2022 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE CONSEILLERS

6. Néant

La séance est levée à 23h31.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

B Falise

M. Prévot